

Commune de SANT ANDREA DI COTONE (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maîtres Jacques POGGI et Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaires associés à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successeurs de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 29 mars 2018, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil du chef de :

Monsieur Jean André CALENDINI, né à SANT'ANDREA DI COTONE, le 28 février 1898, et décédé à BASTIA, le 7 août 1984:

DESIGNATION DES BIENS :

Diverses parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes :

- section C n° 154 « Le solage » pour une contenance de 08a00ca ;
- section C n° 158 « Le solage » pour une contenance de 01a65ca ;
- section C n° 159 « Le solage » pour une contenance de 00a75ca ;
- section C n° 160 « Le solage » pour une contenance de 06a15ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Les opérations seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de trois mois à compte de la parution du présent avis.

POUR AVIS

Me Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire